

décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Par décret Présidentiel n° 2016-96 du 13 août 2016.

L'ordre de la République est attribué, à compter du 13 août 2016, à Mesdames citées ci-après :

Commandeur :

- Madame Souhayr Belhassen,
- Madame Sophie Bessis.

Officier :

- Madame Dorra Bouchoucha,
- Madame Olfa Terras Rambourg,
- Madame Myriam Belkadhi,
- Madame Amel Grami.

Chevalier :

- Madame Leila Bouzid,
- Madame Latifa Brour Ammar,
- Madame Khadija Ben Mansour Saâdallah,
- Madame Amel Rabhi,
- Madame Zina Kaabi,
- Madame Salha Bouri Achour.

Par décret Présidentiel n° 2016-97 du 15 août 2016.

Monsieur Mohamed Selim Azzabi, bénéficie dans sa position de directeur du cabinet Présidentiel, des indemnités et avantages accordés à un ministre prévus par le décret du 12 février 1992 et par le paragraphe premier de l'article 4 du décret du 30 mai 2000 .

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Par décret gouvernemental n° 2016-964 du 11 août 2016.

Monsieur Dhafer Néji, inspecteur de l'éducation sociale est chargé des fonctions de directeur général du centre d'information, de formation, d'études et de documentation sur les associations.

Par arrêté du ministre auprès du chef du gouvernement chargé du secrétariat général du gouvernement du 11 août 2016.

Monsieur Mohamed Amine Achour, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur d'administration centrale à la Présidence du gouvernement.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Par décret gouvernemental n° 2016-965 du 4 août 2016.

Est mis fin à la nomination de Monsieur Faïçal Ajina, magistrat de troisième grade en qualité de chargé de mission au cabinet du ministre de la justice, à compter du 20 mai 2016.

Par arrêté du ministre de la justice du 21 juillet 2016.

Mesdames et Messieurs dont les noms suivent, sont inscrits sur la liste des médecins titulaires du certificat d'aptitude à l'évaluation du dommage corporel :

Circonscription de la cour d'appel de Tunis

Tribunal de première instance de Tunis

- Ridha Mrisa : hôpital militaire principal de Tunis,
- Dorra Zeghal : centre de maternité et de néonatalogie de Tunis,
- Montasser Cheour : 53 Rue Sakiet Sidi Youssef Bardo,
- Leila Cheikhrouhou : hôpital Charles Nicolle de Tunis,
- Mohamed Slim Abdelmoula : service de pédiatrie hôpital La Rabta de Tunis,
- Ramzi Noura : hôpital Charles Nicolle de Tunis.

Tribunal de première instance de l'Ariana

- Slim Jarbouï : hôpital Mahmoud Matri Ariana.

Circonscription de la cour d'appel de Sfax

Tribunal de première instance de Sfax

- Abdelmoneem Yahia : hôpital universitaire Habib Bourguiba de Sfax,
- Imed Gargouri : hôpital universitaire Hédi Chéker de Sfax,

- Mohamed Amine Mesrati : Avenue Hédi Chaker route de Sfax La Chebba Sfax,
- Karama Regaieg : Rue Omar Ibn El Khattab Sakiet Ezziat km 8.5 Sfax.

Circonscription de la cour d'appel de Gabès

Tribunal de première instance de Gabès

- Samia Hafi : hôpital régional de Gabès.

Circonscription de la cour d'appel de Gafsa

Tribunal de première instance de Gafsa

- Abderrahim Hmidi : hôpital régional de Gafsa.

Est inscrite sur la liste des médecins légistes :

Circonscription de la cour d'appel de Tunis

Tribunal de première instance de Tunis

- Olfa Békir : hôpital Charles Nicolle de Tunis.

Par arrêté du ministre de la justice du 21 juillet 2016.

Monsieur Béchir El Mérkhi est inscrit au tableau des notaires conformément à l'article 8 de la loi n° 94-60 du 23 mai 1994, relative à l'organisation de la profession des notaires et est nommé à Tataouine circonscription du tribunal de première instance dudit lieu, à compter de la date de la publication du présent arrêté.

Par arrêté du ministre de la justice du 21 juillet 2016.

Monsieur Abdellatif Ben Youssef, expert judiciaire en matière d'assurance à Tunis circonscription du tribunal de la cour d'appel dudit lieu est, sur sa demande, déchargé définitivement de ses fonctions, à compter de la date de la publication du présent arrêté.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Par décret gouvernemental n° 2016-966 du 4 août 2016.

Monsieur Badr Ghorbel, maître assistant de l'enseignement supérieur militaire, est maintenu en activité dans le secteur public pour une année, à compter du 1^{er} novembre 2016.

Par arrêté du ministre de la défense nationale du 3 août 2016.

Monsieur Mohamed Benbrik est nommé membre représentant le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire au conseil d'entreprise de l'office des logements militaires, et ce, en remplacement de Monsieur Mondher Kharrat.

**MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES**

Décret gouvernemental n° 2016-967 du 3 août 2016, portant conclusion d'un accord de coopération économique et technique relatif à l'octroi d'un don entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Populaire de Chine.

Le chef du gouvernement,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Vu la constitution et notamment son article 92,

Vu la loi n° 2016-29 du 5 avril 2016, portant organisation de la ratification des traités, notamment son article 4,

Vu l'accord de coopération économique et technique relatif à l'octroi d'un don entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Populaire de Chine, signé à Tunis le 13 mai 2016,

Vu le décret Présidentiel n° 2015-35 du 6 février 2015, portant nomination du chef du gouvernement et de ses membres,

Vu le décret Présidentiel n° 2016-1 du 12 janvier 2016, portant nomination des membres du gouvernement.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Est conclu l'accord de coopération économique et technique relatif à l'octroi d'un don entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Populaire de Chine, annexé au présent décret gouvernemental, signé à Tunis le 13 mai 2016.

Art. 2 - Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 3 août 2016.

Le Chef du Gouvernement

Habib Essid

*Pour Contreseing
Le ministre des affaires
étrangères*

Khemaies Jhinaoui